

# CLINIQUE DE VITROLLES

Livret d'Accueil Maternité





# Bienvenue à la maternité de la Clinique de Vitrolles

Madame,

Vous avez choisi d'accoucher à la Maternité de la Clinique de Vitrolles et toute son équipe est ravie de vous accueillir. Nous vous remercions de votre confiance et nous espérons pouvoir contribuer à rendre le jour de votre accouchement unique.

Afin de vous accompagner au mieux durant votre grossesse et afin de répondre à certaines de vos questions, l'équipe de la Maternité a conçu ce livret d'accueil.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions afin que nous puissions nous améliorer continuellement. Afin d'améliorer la qualité et la sécurité des soins, notre établissement s'est engagé dans une démarche qualité. Il a été certifié par la HAS (Haute Autorité de Santé), les résultats de cette évaluation sont disponibles sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr) et [www.scope-sante.com](http://www.scope-sante.com).

Bon séjour à la  
Clinique de Vitrolles !

Fabien PENAT,  
Directeur





Notre Clinique fait partie du groupe de cliniques privées Almaviva Santé depuis 2008. Créé en 2007, Almaviva Santé réunit des cliniques privées implantées en PACA et en Ile-de-France : les Cliniques Chantecler et Juge à Marseille, la Clinique de Vitrolles, la Clinique Générale de Marignane, la Clinique Chirurgicale de Martigues, la Clinique Vignoli à Salon de Provence, la Clinique de l'Etang de l'Olivier à Istres, la Clinique Axiom et le GCS Axiom-Rambot à Aix-en-Provence, les Cliniques Toutes Aures et Jean Giono à Manosque, la Clinique du Palais à Grasse, la Clinique du Parc Impérial à Nice, les Cliniques le Méridien et Oxford à Cannes, la Clinique de l'Estagnol à Antibes, la Clinique Arago et la Clinique Sainte Thérèse à Paris, la Clinique La Boissière à Nogent-Le-Phaye, le Centre de Radiothérapie et la Clinique Pasteur de Ris Orangis, la Clinique Les Jardins de Brunoy à Brunoy, la Clinique de l'Yvette à Longjumeau, la Clinique de l'Essonne ainsi que le Centre de Rééducation Fonctionnelle Champs Elysées à Evry, la Clinique Caron et la Clinique Jules Vallès à Athis-Mons, l'Hôpital Privé du Val-d'Yerres à Yerres, la Clinique du Docteur Boyer à Villeneuve-Saint-Georges, la Clinique de Villecresnes à Villecresnes. Chaque jour, le groupe assure la gestion de 2700 lits et places, 190 salles d'intervention et emploie 3300 salariés ainsi que 1100 médecins libéraux.

Notre Clinique porte les valeurs du Groupe Almaviva Santé auquel elle appartient.

**Pour plus d'informations :**

**Notre site web : [www.almaviva-sante.com](http://www.almaviva-sante.com)**

**Facebook : <https://www.facebook.com/almavivasante>**

**Twitter : <https://twitter.com/AlmavivaSante>**



## Sommaire

La Clinique.....	4
Situation géographique.....	4
Plan de la clinique.....	5
Votre grossesse.....	8
La maternité.....	14
Votre accouchement.....	15
Votre séjour.....	16
Votre sortie.....	18
Droits et Devoirs.....	22
Qualité et Gestion des Risques.....	24
Hygiène et Prévention.....	25





# La CLINIQUE

## Principales coordonnées téléphoniques :

Standard : 04 42 46 26 26  
Fax : 04 42 46 92 86  
www.maternite-vitrolles.com  
mail : contact.vitrolles@almaviva-sante.com

**Direction** : direction.vitrolles@almaviva-sante.com

**Ressources Humaines** : rh.vitrolles@almaviva-sante.com

**Qualité** : raq.vitrolles@almaviva-sante.com

### **Service de Radiologie et d'Echographie de la Clinique de Vitrolles**

Dr Rémy PIDELLO – Rue Bel Air – La Tuilière – 13127 Vitrolles Tél. **04 42 89 46 28**

### **Laboratoire d'Analyses Médicales de la Clinique de Vitrolles**

Dr Juliette GARGIULO – S.E.L.A.R.L Biologie Médicale SAMBOURG

Place de l'Hôtel de Ville – 13127 Vitrolles

Tél. **04 42 46 00 06**

### **Centre de Consultations des Spécialistes**

Centre des Spécialistes du Griffon

Rue Bel Air – La Tuilière – 13127 Vitrolles

Tél. **04 42 46 27 00**



## Situation GÉOGRAPHIQUE

Située dans le secteur de l'Etang de Berre, la Clinique de Vitrolles est implantée au cœur des Bouches du Rhône.

Très bien desservie par des liaisons routières :

Autoroute A7 ; A55 ; A51, A8 et la D9, elle est facile d'accès depuis les métropoles de Marseille et d'Aix en Provence.

Elle est également à proximité immédiate de la gare Aix TGV et de l'aéroport international Marseille-Provence.

La Clinique met à votre disposition des locaux confortables dans un environnement agréable et humain. Sa capacité est de 110 lits et places.





# Plan de la CLINIQUE



Maternité  
1<sup>er</sup> étage

Maternité  
RDC

- Accueil / Prédmission / Admission
  - Laboratoire d'analyses médicales
  - Service d'imagerie
  - Service de Maternité
- Accès Maternité 1<sup>er</sup> étage par escalier  
Accès Maternité 1<sup>er</sup> étage par ascenseur  
Parking public gratuit





### Avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois

**1** Consultation chez votre médecin traitant, sage-femme ou gynécologue habituel pour confirmation de votre grossesse.

**2** 1<sup>ère</sup> échographie

**3** Déclaration de grossesse à transmettre auprès de votre CPAM et de la CAF (avant le 4<sup>ème</sup> mois ou la 16<sup>ème</sup> semaine d'aménorrhée).

### Au cours du 4<sup>ème</sup> mois

**5** Inscription à la Maternité, Préadmission administrative au bureau des entrées de la Clinique.

**6** Entretien individuel prénatal précoce :

- soit avec une sage-femme de l'équipe si vous avez un projet de naissance,
- soit avec une sage-femme libérale

### 5<sup>ème</sup> mois

**7** 2<sup>ème</sup> échographie

**8** Programmation des cours de préparation à la naissance et à la parentalité (vivement conseillé)

### 6<sup>ème</sup> mois

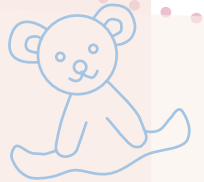
**9 - A partir du 6<sup>ème</sup> mois, début**

**10** Consultation avec un gynécologue-obstétricien travaillant à la Clinique si votre suivi se faisait à l'extérieur

**4 - A partir du 4<sup>ème</sup> mois, suivi régulier par votre gynécologue ou sage-femme pour**







**7<sup>ème</sup> mois**

**8<sup>ème</sup> mois**

**9<sup>ème</sup> mois**

les examens prénataux

des cours de préparation à la naissance

**11** 3<sup>ème</sup> échographie

**12** Prendre rendez-vous avec un anesthésiste 04 42 46 27 00

**13** Prendre rendez-vous avec une sage-femme de la Maternité pour la constitution du dossier médical 04 42 46 26 26

**14** Consultation anesthésique (obligatoire)\*

**15** Consultation 38<sup>ème</sup> semaine avec une sage-femme et constitution du dossier médical (obligatoire)\*

**16** Préparation de la valise





# Votre GROSSESSE

## Au cours des 3 premiers mois...

### Vous pensez être enceinte ?

Vous devez prendre rendez-vous avec votre gynécologue habituel afin d'établir la confirmation de votre grossesse. Une prise de sang et une échographie vous seront prescrites. Egalement, à cette occasion, un groupage sanguin et un dépistage de certaines maladies vous seront proposés : rubéole, toxoplasmose, hépatite B, C, HIV, BW. Selon votre état de santé, le médecin pourra prescrire d'autres examens complémentaires.

Si vous n'êtes pas suivie régulièrement par un gynécologue, vous trouverez à la fin de ce livret la liste des gynécologues-obstétriciens travaillant avec la Clinique de Vitrolles et vers lesquels vous pourrez vous tourner. Les sages-femmes libérales sont également aptes à suivre votre grossesse.

### La déclaration de grossesse

À l'issue de l'examen médical de confirmation de votre grossesse, votre médecin vous remet un document en trois volets intitulé «Premier examen médical prénatal».

- adressez le volet rose à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).
- adressez les deux feuillets bleus à votre caisse d'allocations familiales (CAF).

Pensez à mettre à jour votre carte vitale pour que les examens prénataux et l'accouchement soient pris en charge à 100 % ; la prise en charge à 100% est effective à partir du 6ème mois.

Renseignez-vous également auprès de votre Caisse d'Allocations Familiales afin de savoir si vous pouvez bénéficier des prestations « familles ». Vous pouvez consulter les sites suivants :

- Service public.fr <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N156>
- Le site de l'Assurance Maladie sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

Un guide intitulé « je prépare l'arrivée de mon enfant » contient beaucoup d'informations utiles et conseils que vous pouvez télécharger notamment concernant le congé maternité (durée, indemnité journalière...) Une assistante sociale est également disponible pour vous aider dans vos démarches, si nécessaire.

### Les échographies

Ces échographies permettent de surveiller le développement du bébé ; c'est pourquoi elles doivent **être réalisées à des dates précises** :

- La première, au cours du 3ème mois, est une échographie de datation ; le terme de la grossesse est déterminé ainsi que le nombre d'embryons.
  - La deuxième, à faire au cours du 5ème mois, permet d'analyser la morphologie et la croissance du fœtus.
  - La troisième, à faire au cours du 7ème mois, pour vérifier la présentation du bébé et la localisation du placenta.
- D'autres échographies et examens peuvent vous être proposés par votre médecin en fonction de votre état de santé. Ces échographies peuvent être effectuées par votre gynécologue habituel ou dans un centre d'imagerie médicale.

## L'inscription à la Maternité et la pré-admission au Bureau des Entrées à faire dès que possible.

**Les inscriptions à la maternité se font les après-midi, du lundi au dimanche de 13h à 19h auprès d'une sage-femme ou d'une auxiliaire de puériculture du service.**

D'un point de vue administratif, nous vous demandons également d'effectuer une pré-admission au bureau des entrées de la Clinique. Cette étape est indispensable pour créer votre dossier administratif puis votre dossier médical informatisé. Vous pouvez réaliser cette démarche le même jour que votre inscription à la maternité.

Le bureau des entrées est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h et de 9h à 13h les samedis, dimanches et jours fériés.



<b>Dans tous les cas</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une pièce d'identité officielle avec photo (Carte Nationale d'Identité, passeport, titre de séjour)</li> <li>• Votre carte vitale à jour de vos droits</li> <li>• Votre carte de mutuelle en cours de validité (si vous en possédez une).</li> </ul>
<b>Si vous êtes concernée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Attestation CMU ou AME</li> <li>• Si vous venez d'un pays de l'UE : la carte européenne d'assurance maladie ou le formulaire E112.</li> </ul>
<b>Pour les patients mineurs ou sous tutelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les titulaires de l'autorité parentale doivent signer impérativement l'autorisation d'hospitalisation d'un patient mineur</li> <li>• Pour les patients sous tutelle, son représentant légal doit fournir la copie du jugement de mise sous tutelle.</li> </ul>

### Les frais d'accouchement

Si vous êtes à jour de vos droits (déclaration de grossesse effectuée auprès de votre CPAM avant la fin du 3<sup>ème</sup> mois), vos frais d'accouchement sont remboursés directement à la Clinique par votre CPAM.

Aucune participation aux frais ne vous sera demandée en dehors des frais de confort et de séjour (chambre particulière, repas accompagnant, télévision...).

Le forfait journalier (participation forfaitaire pour les frais de séjour et d'hôtellerie, habituellement non couvert par la CPAM) est également pris en charge en cas d'hospitalisation durant les 4 derniers mois de grossesse et les 12 jours suivants l'accouchement.

Attention si vous n'êtes pas à jour de vos droits le jour de votre admission, vous aurez à avancer un chèque de caution.

### L'hébergement en chambre individuelle

L'attribution d'une chambre individuelle n'est possible que selon les disponibilités ; en aucun cas elle ne peut vous être garantie ou réservée.

La demande d'une chambre individuelle se fait lors de votre admission dans le service.

En chambre individuelle, il est possible de demander un lit supplémentaire pour l'accompagnant.

Les tarifs des prestations sont affichés au sein de l'établissement

### L'entretien individuel avec une sage-femme

Cet entretien est vivement conseillé, il vous est proposé afin de vous accompagner au mieux en complément du suivi médical. Au cours de cet entretien individuel (où la présence du futur papa est bienvenue), vous pourrez poser toutes vos questions sur votre grossesse, les modifications dans votre mode de vie, vos inquiétudes, vos droits... et discuter de votre projet de naissance.

Vous pourrez décider alors, de continuer ce suivi par des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.

**En cas de projet de naissance**, vous pouvez prendre ce rendez-vous à la Maternité ou directement avec une des sages-femmes suivantes :

Mesdames A. Arcucci ; F. Boursier ; M. Brunie, C. Crotti, V. Debregeas et S. Preiss dont vous trouverez les coordonnées en fin de ce livret.



## Au cours du 5<sup>ème</sup> mois et du 6<sup>ème</sup> mois

La deuxième échographie : « échographie morphologique »

C'est le moment d'effectuer la deuxième échographie. Elle est primordiale car elle permet de s'assurer du bon développement des organes du fœtus.

### Le rendez-vous avec un gynécologue-obstétricien de l'équipe Maternité

Si vous avez été suivie jusque-là par votre gynécologue ou sage-femme habituel, nous vous conseillons de prendre rendez-vous avec un gynécologue-obstétricien travaillant à la maternité pour les deux dernières visites et qui vous suivra jusqu'à votre accouchement.

Il vous remet un dossier de pré-admission pour la Clinique de Vitrolles à lire et à compléter soigneusement ; ce dossier est à rapporter impérativement lors de la consultation avec le médecin anesthésiste qui doit avoir lieu au cours du 8<sup>ème</sup> mois de grossesse.

### La préparation à la naissance et à la parentalité

Ces cours sont facultatifs mais vivement conseillés ; ils font suite à l'entretien prénatal précoce. Ces séances s'échelonnent jusqu'au terme de votre grossesse.

Ces séances sont organisées en petit groupe ou individuellement et ont pour but de répondre à vos questions, de vous informer, d'optimiser votre potentiel afin de faciliter la naissance de votre enfant.

Ces séances peuvent avoir lieu à la Clinique de Vitrolles avec une sage-femme de l'équipe, ou au cabinet d'une sage-femme libérale. Une liste non exhaustive de sages-femmes est disponible en fin de document et sur le site internet de la Clinique.

Les futurs pères sont toujours les bienvenus à cette préparation.

L'ensemble de ces 8 séances (l'entretien individuel et les 7 « cours de préparation ») est pris en charge à 100% par la CPAM.

Ces séances débutent optimalement au cours du 6<sup>ème</sup> mois de grossesse.

C'est un moment d'échange privilégié entre la sage-femme et les futurs parents mais aussi entre parents. Vous recevrez des informations sur les thématiques suivantes :

- Quand venir à la Maternité ?
- Les modifications physiologiques au cours de la grossesse
- Comment se déroule un accouchement ?
- Comment est prise en charge la douleur ?
- La péridurale
- La poussée, les positions d'accouchement
- L'alimentation du nouveau-né
- Les compétences du nouveau-né
- Le retour à la maison à trois

### Les ateliers de la Maternité

En complément des séances de préparation, l'équipe de sages-femmes et d'auxiliaires de puériculture de la Maternité vous propose des ateliers gratuits d'information, une fois par mois, sur inscription sur les thèmes suivants, à tour de rôle :





- Massage bébé : « Accompagner les jeunes parents dans la rencontre avec leur enfant en respectant le rythme de chacun dans un moment privilégié de détente et de relaxation ».
- Alimentation & rythme du bébé : « Allaiter son bébé... ? oui mais, pourquoi et comment ; comment choisir entre biberon et allaitement maternel ? ; découvrir son bébé et ses capacités d'adaptation ; pourquoi pleure-t-il ? comment le rassurer ? ».
- Tabacologie : « Comment vous aider à diminuer ou arrêter la cigarette ? ; quels moyens de substitutions utiliser ? »
- Quand venir à la Maternité ? et comment se déroule un accouchement ?

#### La Visite des locaux de la Maternité

Une visite organisée est organisée 3 fois par mois, en fin d'après-midi

Pour plus d'informations, et pour s'inscrire à ses ateliers ou à la visite de la Maternité : appeler le 04.42.46.26.26 ou vous rendre à l'accueil de la Maternité

## Au cours du 7<sup>ème</sup> mois ...

### La planification de la consultation anesthésique

#### Elle est obligatoire.

Cette consultation avec un médecin anesthésiste réanimateur a pour but d'évaluer le risque anesthésique en fonction des facteurs qui sont susceptibles d'interférer avec votre accouchement : vos antécédents médico-chirurgico-gynécologiques, risques d'allergie, vos traitements en cours, votre mode de vie, le déroulement de votre grossesse, le positionnement du fœtus...

En effet, le recours, si vous le souhaitez, à une péridurale qui est un acte d'anesthésie, nécessite l'intervention du médecin anesthésiste et on ne peut exclure la possibilité d'une césarienne qui est un acte chirurgical qui se déroule dans le bloc opératoire.

L'équipe des médecins anesthésistes-réanimateurs de la Clinique de Vitrolles consulte au Centre des Spécialistes du Griffon (rue Bel Air à Vitrolles, le bâtiment est situé à l'entrée du parking de la Clinique).

Pour prendre rendez-vous avec un médecin anesthésiste : téléphoner au 04 42 46 27 00 ou se rendre sur place au secrétariat du Centre des Spécialistes du Griffon

### Planification de la consultation de 38<sup>ème</sup> semaine pour préparer le dossier accouchement. Il doit se faire impérativement avec une sage-femme de la Maternité.

Ce rendez-vous est aussi obligatoire pour finaliser et constituer votre dossier d'accouchement. En raison des délais d'attente, il est conseillé de prendre rendez-vous dès la 32<sup>ème</sup> semaine.

Pour prendre rendez-vous : appeler le 04 42 46 26 26 ou vous rendre à l'accueil de la Maternité

## Au cours du 8<sup>ème</sup> mois ...

### La troisième échographie : « échographie de présentation »

Cette échographie permet au gynécologue-obstétricien de vérifier la bonne croissance du bébé ainsi que sa position (siège, céphalique...).



## Les rendez-vous obligatoires avec :

### Un médecin-anesthésiste réanimateur de la Clinique de Vitrolles

Les médecins anesthésistes-réanimateurs peuvent intervenir au cours de votre accouchement pour vous poser une anesthésie péridurale si vous le souhaitez, en cas de césarienne ou d'hémorragie. Cette consultation, nécessaire pour évaluer vos antécédents, est à faire vers la 35<sup>ème</sup> semaine c'est-à-dire un mois et demi avant la date prévue d'accouchement. Pour des questions d'organisation et de délais nous vous conseillons de prendre ce rendez-vous dès le 7<sup>ème</sup> mois de grossesse.

### Une sage-femme de la Maternité

Ce rendez-vous a pour but de finaliser votre inscription et constituer le dossier médical d'accouchement (consultation 38<sup>ème</sup> semaine).

Cette étape permet de constituer votre dossier d'accouchement. Elle permet de répondre à vos dernières interrogations, **de remettre votre projet de naissance par écrit, celui-ci aura déjà été discuté au préalable**. La sage-femme vous donne les derniers conseils.

Ce rendez-vous doit avoir lieu impérativement avant la 38<sup>ème</sup> semaine soit 3 semaines avant la date prévue de l'accouchement. Nous vous conseillons d'appeler le service pour établir ce rendez-vous dès le 7<sup>ème</sup> mois.

Vous devez alors apporter tout votre suivi de grossesse (échographies, radios, résultats d'examens, bilans sanguins...) ainsi que le règlement intérieur de la maternité que vous aurez lu et signé (voir annexe).

Les documents à rapporter lors de ces consultations :

### Dossier de pré-admission (dossier jaune)

- donné lors de la visite avec le gynécologue-obstétricien de la Clinique
- lu, complété et signé par vous
- à remettre à l'anesthésiste

### Votre suivi de grossesse

- échographies, bilans sanguins, examens cardiologiques..., la radiopelvimétrie si vous en possédez une, ordonnances de votre traitement en cours si vous en suivez un
- à remettre à la sage-femme lors de la constitution du dossier d'accouchement (consultation de 38<sup>ème</sup> semaine)

### Le règlement intérieur de la Maternité

- se trouve en annexe de ce livret
- lu et signé par vous
- à remettre à la sage-femme lors de la constitution du dossier d'accouchement (consultation de 38<sup>ème</sup> semaine)



Au cours du 9<sup>ème</sup> mois ...

## Vous préparez la valise de votre bébé et la vôtre

POUR LE SÉJOUR DE VOTRE BEBE	POUR VOTRE SÉJOUR
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 petits bonnets</li> <li>• 3 brassières en laine <u>quelle que soit la saison, taille 1 mois</u></li> <li>• 6 pyjamas minimum dont 1 en velours (les autres : en velours pour automne/hiver sinon coton)</li> <li>• 6 « body » en coton</li> <li>• 3 paires de chaussons ou chaussettes</li> <li>• 2 paquets de couches complets pour nouveau-né (<b>impératif</b>) 3 à 5 kg</li> <li>• 6 serviettes éponge pour le bain de bébé</li> <li>• 1 gigoteuse de naissance (impératif afin d'éviter les couvertures pour le berceau)</li> <li>• 1 brosse à cheveux ou petit peigne</li> <li>• plusieurs bavoirs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• nécessaire de toilette</li> <li>• brumisateur</li> <li>• serviettes et gants de toilette</li> <li>• vos habits de jour et de nuit (prévoir des rechanges)</li> <li>• pantoufles et robe de chambre (facultatif)</li> <li>• 3 paquets de serviettes périodiques maternité (grand modèle)</li> <li>• slips filet ou slips coton</li> <li>• savon liquide pH Neutre pour toilette intime</li> <li>• crème soins crevasses (lanoline conseillée)</li> </ul>
<p><b>Pour sa toilette et ses soins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 produit pour le change et le massage (liniment oléo-calcaire conseillé)</li> <li>• 1 savon liquide pour le bain</li> <li>• des carrés de coton</li> <li>• 1 thermomètre pour le bain</li> <li>• 1 thermomètre bébé à embout souple</li> </ul>	<p><b>Si vous allaitez :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 soutiens-gorges d'allaitement (taille de la fin de votre grossesse) et des coussinets ou coques d'allaitement</li> <li>• chemise de nuit s'ouvrant sur l'avant ou veste de pyjama ou grand Tshirt</li> </ul>

## Voici la liste des documents à ne pas oublier :

VOS DOCUMENTS MÉDICAUX	POUR LA DÉCLARATION À L'ÉTAT CIVIL
<ul style="list-style-type: none"> <li>• échographies</li> <li>• analyses et bilans sanguins</li> <li>• radiopelvimétrie, si vous en possédez une ordonnance de traitement en cours</li> <li>• <b>tout autre document concernant votre grossesse</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le livret de famille, si vous en possédez un, sinon les actes de naissances des parents</li> <li>• La déclaration de reconnaissance anticipée, si elle a été faite au préalable</li> <li>• Les cartes d'identité des parents et du déclarant</li> </ul>



Emmenez également un stylo ! (il vous sera utile pour noter, par exemple, le rythme des tétées...).



# La MATERNITÉ



## Vos conditions de prise en charge

La maternité de la Clinique de Vitrolles est une maternité de niveau 1, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une unité d'obstétrique pour la prise en charge de grossesses « physiologiques » sans complications prévisibles à la naissance.

Son plateau technique comprend tout l'équipement nécessaire pour la réanimation de la maman et du bébé si un problème survenait.

La salle de réanimation néonatale est équipée de 2 tables de réanimation et de tout le matériel nécessaire à la prise en charge d'un nouveau-né nécessitant des soins techniques à la naissance. Une salle des couveuses permet la surveillance rapprochée des nouveau-nés nécessitant des soins et les séances de photothérapie (en cas de jaunisse).

**Notre équipe comprend des sages-femmes, des auxiliaires de puériculture, des gynécologues-obstétriciens et des anesthésistes-réanimateurs présents dans le service 24h/24. Un pédiatre est d'astreinte en cas de nécessité pour la prise en charge ou la surveillance du nouveau-né.**

Sont également présents, des psychologues, des ostéopathes, une diététicienne, une conseillère en lactation, une assistante sociale.

Nous travaillons en collaboration avec la PMI (Service de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général) et avec les sages-femmes libérales du secteur pour vous assurer une continuité des soins.

Notre maternité réalise environ 1 600 accouchements par an et accueille plus de 2 000 patientes. Nous proposons un accompagnement à taille humaine, personnalisé, respectueux de vos choix dans la mesure du possible (votre projet de naissance).

Les pathologies fréquentes en cours de grossesse sont prises en charge telles que les menaces d'accouchement prématuré, la toxémie, les vomissements au cours de la grossesse, les coliques néphrétiques.

## Réseau PERINATALITÉ

Si votre grossesse ou votre nouveau-né nécessite des soins ou examens particuliers vous serez transférée vers l'établissement de soins le plus proche et plus adapté à votre état de santé ; c'est la Cellule d'Organisation et d'Optimisation Périnatale des Transferts du réseau PERINATALITE SUD qui gère les informations concernant la disponibilité en lits d'obstétrique et de néonatalogie.

Le réseau coordonne et organise ainsi le transfert d'une maman et/ou de son bébé vers une autre maternité ou un service de néonatalogie dont le niveau de soins et de surveillance est le mieux adapté.

En cas de transfert du nouveau-né, nous mettons tout en œuvre pour que sa maman puisse l'accompagner.

## Le bloc obstétrical

Le bloc obstétrical de la Maternité se compose de 5 salles de naissance dont deux salles « nature » équipées d'un système de traction-suspension. Une salle dispose d'une baignoire spécifique permettant l'accouchement dans l'eau.

L'esprit de ces deux salles est de privilégier le déroulement physiologique de la naissance tout en garantissant un environnement sécurisé. Toutes les salles sont équipées de monitoring pour la surveillance de la parturiente et du fœtus.

Avant votre installation en salle d'accouchement, vous pourrez commencer votre travail dans une des deux salles de pré-travail. Elles disposent d'une baignoire, pour se relaxer et de grands ballons permettant d'effectuer des exercices de mobilisation du bassin ; ceci dans le but d'aider les patientes à gérer au mieux leurs contractions.







# Votre ACCOUCHEMENT



Il peut durer plusieurs heures, en moyenne entre 7 et 14 heures, mais reste dépendant de certains facteurs : le bassin de la mère, l'engagement de la tête du bébé, la position lors de l'accouchement, la présentation du bébé, la grosseur du bébé. Pour les primipares (femmes qui accouchent de leur premier enfant), la durée du travail est plus longue, la progression et l'engagement du bébé sont plus lents.

Par ailleurs, la situation psychologique de la mère au cours du travail peut également interférer dans la durée de l'accouchement.

La sage-femme vous conseillera dans le choix des positions afin de faciliter la descente de votre bébé dans le bassin. La personne accompagnante a toute sa place dans cet événement par sa présence, son soutien, ... Nous la ferons participer, si elle le souhaite, en coupant le cordon ombilical, par exemple.

Après l'accouchement, vous serez surveillée au minimum 2 heures en salle de naissance (entre autre, surveillance des saignements maternels, adaptation de votre nouveau-né à son nouvel environnement) avant votre retour en chambre. Ce temps est propice à la rencontre avec votre enfant grâce au peau à peau et à la première tétée. Vous serez soutenue et conseillée par une auxiliaire de puériculture.

## L'accouchement par césarienne

La césarienne permet l'accouchement par une incision de l'abdomen et de l'utérus, lorsque les conditions, chez la mère ou chez l'enfant, ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles.

La césarienne est une intervention courante dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

C'est une intervention chirurgicale qui se fait dans une salle de bloc opératoire en accès direct avec le bloc obstétrical. Les papas, peuvent sous certaines conditions, être admis dans le bloc opératoire où les règles d'asepsie et d'accès sont très rigoureuses.

Cependant durant la surveillance de la maman en salle de réveil (pendant 2 heures), votre bébé est ramené au bloc obstétrical où il sera surveillé par l'équipe de sages-femmes et d'auxiliaires de puériculture ; le papa participe à cette surveillance et peut faire le peau à peau avec son bébé.

La césarienne se déroule le plus souvent sous péridurale ou rachi anesthésie. Les accouchements par césarienne représentent moins de 20% des naissances.

## L'accouchement dans l'eau

Nous offrons à la Clinique de Vitrolles, la possibilité que votre bébé naisse dans l'eau. Avant de connaître un environnement radicalement nouveau, votre bébé s'adapte en douceur à la vie aérienne. Quant à la future maman, quoi de plus relaxant qu'un bain chaud pour amortir les contractions. L'eau chaude favorise la détente et l'accouchement est plus rapide.

La maman et le bébé restent entourés d'une équipe médicale qui surveille le déroulement de la naissance en laissant la mère et l'enfant aller à leur rythme.

L'enregistrement du rythme cardiaque fœtal (monitoring) se fait par onde avec des capteurs étanches.

Il faut savoir que l'accouchement dans l'eau est incompatible avec la péridurale.

Si un problème survient au cours du travail, ou si la péridurale est demandée par la maman, il suffit de sortir de l'eau et de s'installer sur la table d'accouchement qui est dans la même pièce.

Néanmoins, l'accouchement dans l'eau ne peut être proposé que sous certaines conditions médicales qui vous seront expliquées lors de vos entretiens avec les sages-femmes et gynécologues-obstétriciens de l'équipe.

## L'accueil et les soins du nouveau-né

Une auxiliaire de puériculture et une sage-femme réalisent les premiers soins au bébé dès la salle de naissance :

- Aspiration des mucosités et sécrétions du nez et de la bouche à l'aide d'une petite sonde, si nécessaire
- Désinfection des yeux (collyre antiseptique) pour éviter les infections
- Pesée, prise de la température, mesure du périmètre crânien



- Goutte de médicament antihémorragique (la vitamine K est la plus courante)
- Pose du bracelet d'identification
- Détermination du score d'Apgar : grille d'évaluation de la vitalité du bébé. Au cours de cet examen, certains critères sont étudiés tels que le rythme cardiaque, le tonus musculaire, la couleur (peau, lèvres, mains), les réflexes, la respiration.

La consultation pédiatrique a lieu dans la journée, le jour de l'accouchement, et permet un examen approfondi du bébé : examen de tous les orifices (fosses nasales, oreilles, anus...), examen général de tous les organes, dépistage précoce de certaines maladies.

La mesure de la taille du bébé s'effectue à J+1. Un dépistage auditif est réalisé le deuxième jour de vie du bébé.

## Votre séjour **DANS LE SERVICE**

Après votre accouchement et votre retour du bloc obstétrical, vous êtes installée dans votre chambre avec votre bébé et prise en charge par l'équipe de suites de couches : sages-femmes et auxiliaires de puériculture s'occupent de votre suivi : pansement, surveillance, perfusion... et administrent vos médicaments. Elles surveillent l'allaitement et veillent à ce que l'environnement du bébé et de la maman soit optimal.

Notre équipe est également présente pour vous soutenir, développer vos compétences parentales et vous permettre de prendre confiance en vous. Vous rencontrerez également les autres professionnels de l'équipe :

<b>La coordinatrice du service</b>	Elle supervise le fonctionnement et veille à une bonne coordination du service. Elle est votre interlocutrice en cas de difficulté rencontrée au cours de votre séjour.
<b>Le gynécologue-obstétricien</b>	Le gynécologue-obstétricien de garde assure la prise en charge des urgences obstétricales, participe au suivi des naissances, effectue une visite avec la coordinatrice du service tous les matins. Il prend les décisions médicales au vue de votre état de santé, réajuste votre traitement si nécessaire et vous établit les ordonnances au moment de votre sortie.
<b>Le pédiatre</b>	Il effectue au moins deux visites auprès du nouveau-né. Une quelques heures après la naissance pour s'assurer que tout va bien ; au cours de cet examen approfondi, il vérifie le rythme cardiaque, les réflexes, le tonus musculaire, la respiration... Le deuxième examen se fait au moment de la sortie. Le pédiatre vérifie la prise de poids du bébé et donne son accord pour le retour à domicile en signant le carnet de santé et prépare l'ordonnance de sortie pour votre bébé.
<b>La psychologue</b>	Si vous le souhaitez, vous pouvez rencontrer une psychologue pour un entretien.
<b>La diététicienne</b>	Elle vous propose des menus équilibrés et veille à ce qu'ils soient adaptés à votre état de santé.
<b>Sages-femmes « Bébé » et Auxiliaires de Puériculture</b>	Elles sont en charge du suivi, de la surveillance, des soins et des traitements du nouveau-né. Elles assurent les premiers soins et vous apprennent les premiers gestes à prodiguer notamment au moment de la toilette ; elles sont très présentes au moment des premières tétées
<b>L'ostéopathe</b>	Un ostéopathe vous propose gratuitement, si vous le souhaitez, un examen de votre nouveau-né : L'ostéopathie chez le nourrisson permet d'améliorer son bien-être, de diminuer les tensions dues à la naissance et peut aider à s'adapter à sa nouvelle vie extra-utérine.
<b>Les Agents de Services Hospitaliers (ASH)</b>	Elles s'occupent de l'entretien du service et du nettoyage de la chambre. Elles assurent aussi le service de distribution des repas.
<b>Le photographe</b>	Un photographe, prestataire indépendant, vous propose de prendre des photos de votre bébé. Cette prestation est payante et n'est pas obligatoire. La Clinique vous offre par son intermédiaire une photo de votre enfant.
<b>La conseillère en lactation</b>	Elle propose, en consultation externe, des conseils particuliers pour votre allaitement si vous le souhaitez.
<b>L'assistante sociale</b>	Elle peut vous aider et vous conseiller dans vos démarches administratives si nécessaire.



## La prestation hôtelière

Les repas sont préparés sur place, dans notre cuisine, par un personnel spécialisé en restauration santé. Les repas sont conçus avec une diététicienne en collaboration avec l'équipe soignante et sont adaptés à votre état de santé.

La diététicienne peut vous proposer des alternatives aux menus prévus en cas d'allergies, d'aversion, et dans le cas de pathologies nécessitant une prise en charge nutritionnelle particulière.

Elle peut également vous conseiller sur votre alimentation après votre retour à domicile, n'hésitez pas à la solliciter.

Des plateaux repas pour les accompagnants sont possibles, ils sont à commander auprès du personnel du service et à régler au Bureau des Entrées.

## Les chambres

La maternité dispose de 45 lits : 6 chambres doubles, 10 chambres particulières localisées au rez-de-chaussée et 16 chambres particulières de qualité hôtelière supérieure, situées au 1<sup>er</sup> étage de l'extension de la Maternité inaugurée en mai 2016.

Les chambres particulières du rez-de-chaussée disposent d'un coin nurserie avec baignoire pour les soins et la toilette du bébé. Un lit accompagnant (lit d'appoint) peut y être installé, moyennant un supplément.

Les chambres particulières du 1<sup>er</sup> étage de qualité hôtelière supérieure.

Dans ces chambres, pour favoriser votre sérénité et votre intimité, un effort particulier a été mis sur l'harmonie des couleurs, la douceur des éclairages, la concordance entre les revêtements du sol et des murs et un ameublement aux lignes épurées, fonctionnel et confortable.

Toutes ces chambres disposent d'un téléviseur écran plat (inclus dans le tarif de la chambre), d'un mini-réfrigérateur, d'une climatisation, d'un coin nurserie avec ses rangements, d'une douche à l'italienne.

Vous avez également accès à un service de restauration de qualité supérieure : un petit déjeuner servis sous forme de buffet (ou dans votre chambre), des plateaux repas « Gourmet » avec un choix de menus variés, la possibilité de service en chambre (room service).

De plus, un lit pour l'accompagnant ainsi que l'accès au petit-déjeuner « Buffet » pour le lendemain matin sont inclus.

Ces chambres ont été pensées afin de créer un petit nid douillet pour les premiers jours avec bébé.

Si vous souhaitez une chambre particulière, il est nécessaire de la demander à votre arrivée dans le service.

Elles sont attribuées en fonction des disponibilités, elles ne peuvent pas être réservées à l'avance. Vous devrez contacter votre mutuelle afin d'obtenir un bon de prise en charge avec le montant, les dates et les conditions de remboursement de cette prestation.

Un chèque de caution correspondant à 3 nuitées est demandé.

La maternité vous propose également la location d'un coussin d'allaitement (moyennant le dépôt d'une caution).

Votre mutuelle peut transmettre directement ce bon de prise en charge au Bureau des Entrées de la clinique par fax au 04 42 46 92 86 ou par mail : [accueil@clinique-vitrolles.com](mailto:accueil@clinique-vitrolles.com)

Les informations à donner à votre mutuelle sont :

- N°FINESS de l'établissement : 130008253
- Code DMT : 163
- Date de début de votre hospitalisation



## La déclaration de naissance à l'état civil

Elle doit se faire impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance de votre enfant, le jour de l'accouchement ne compte pas.

La sage-femme vous remet le certificat de constatation de naissance qui vous permet d'effectuer la déclaration de naissance à l'Etat Civil de la mairie du lieu de naissance : la Mairie de Vitrolles.

Les documents à fournir pour cette déclaration sont :

- Le certificat de constatation de naissance délivré par la Maternité
- Le livret de famille ou à défaut les actes de naissances, et la carte d'identité des parents non mariés
- Le livret de famille et la carte d'identité des parents mariés
- La copie de la reconnaissance anticipée (si elle a été établie pendant la grossesse), cette reconnaissance peut également se faire au moment de la déclaration de la naissance
- La carte d'identité du déclarant

Hôtel De Ville de Vitrolles Service Etat Civil  
Place de Provence BP 30102 - 13743 Vitrolles CEDEX  
Tél. 04 42 77 90 97 Fax : 04 42 77 90 64  
Email : [etat.civil@ville-vitrolles13.fr](mailto:etat.civil@ville-vitrolles13.fr)  
[www.vitrolles13.fr](http://www.vitrolles13.fr)

ouvert sans interruption du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30



## Votre sortie et

# RETOUR AU DOMICILE

Elle est décidée sur la base de votre état de santé et celui de votre bébé. C'est donc le gynécologue-obstétricien et le pédiatre qui décident du moment de votre retour à domicile.

En général, pour un accouchement par voie basse, la sortie du service maternité s'effectue 3 à 4 jours après la naissance. Après un accouchement par césarienne, la sortie se fait après 5 jours.

La sortie n'est possible qu'après le test auditif et le test de GUTHRIE sur le bébé, dépistage néonatal des maladies héréditaires ; ils se font, au plus tôt, 48 heures après la naissance.

Après la visite de sortie par le pédiatre, celui-ci valide votre retour à domicile en vous remettant le carnet de santé et les ordonnances pour votre bébé. Le gynécologue-obstétricien vous remet également une ordonnance de sortie (antalgique, moyen de contraception...).

Vous devez vous rendre au bureau des entrées pour clôturer votre dossier et effectuer le règlement éventuel des frais qui restent à votre charge (forfait accompagnant, chambre individuelle...).

Si vous partez en voiture, pensez à l'équiper d'un siège auto pour nouveau-né.

## De retour à votre domicile

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un suivi par une sage-femme dès votre retour à domicile. Planifiez-le avant votre sortie en en parlant avec une sage-femme du service.

## Le programme PRADO (Programme de Retour à Domicile)

C'est un service proposé par l'Assurance Maladie. Il permet une prise en charge à votre domicile, adaptée pour vous et votre enfant et est assurée par une sage-femme libérale. Après accord de l'équipe médicale, le lendemain de votre accouchement, un conseiller de l'Assurance Maladie passe dans votre chambre pour vous proposer le programme.



Si vous adhérez à PRADO, il planifie le premier rendez-vous avec la sage-femme de votre choix. Ensuite dès votre retour à votre domicile, la sage-femme vous prend en charge avec votre enfant.

Le conseiller de l'Assurance Maladie reste joignable et peut vous aider dans les démarches administratives (notamment pour le rattachement de votre enfant à la sécurité sociale). Si vous avez un compte sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) vous pouvez dès à présent vous pré-inscrire au programme.

Les professionnels des centres de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile du Conseil Général des Bouches du Rhône), ouverts à tous, peuvent également assurer un suivi et un accompagnement dans votre nouveau rôle de maman (pesée du bébé, conseil sur l'allaitement, dispositifs d'aide à domicile....) consultez la liste des centres sur [www.cg13.com](http://www.cg13.com).

Vous devez effectuer le rattachement de votre nouveau-né, pour sa couverture santé, à l'un ou aux deux parents assurés (c'est-à-dire le faire inscrire sur votre carte vitale) en remplissant le formulaire CERFA n°14445\*01 et en l'adressant à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie avec un acte de naissance de votre enfant. Votre centre CPAM peut vous renseigner par téléphone au 3646 ou sur internet sur [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr). Vous devez également penser à envoyer un acte de naissance de votre enfant aux organismes suivants : employeur, CAF, mutuelle...

#### Deux rendez-vous médicaux sont indispensables :

- Avec un pédiatre de votre choix ou votre médecin traitant pour un suivi pédiatrique dans le mois qui suit la naissance,
- Avec votre gynécologue, 4 à 6 semaines après votre accouchement.



## Informations IMPORTANTES

### Accueil des accompagnants

Les accompagnants peuvent prendre leurs repas dans la chambre. Ils devront en faire la demande et payer la prestation auprès du bureau des entrées avant 9h30 pour le déjeuner et avant 15h pour le dîner.

Des lits pour les accompagnants peuvent être mis à disposition dans les chambres particulières, à votre demande. Une liste d'hôtels à proximité de la Clinique est disponible à l'accueil.

Pour faciliter les soins, la tranquillité et l'intimité des patientes, les visites sont strictement limitées le matin au papa et à la fratrie. Les visites des autres membres de la famille et amis sont possibles les après-midis de 12h à 21h. Néanmoins, pour préserver le nouveau-né et la tranquillité de la maman, nous vous demandons de limiter le nombre de visiteurs (à deux personnes à la fois) et déconseillons la présence d'enfant en bas âge.

### Culte

Sur demande faite au Responsable du service, vous pouvez bénéficier de la visite d'un ministre du culte de votre choix.

### Hygiène et environnement

La Clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et les visiteurs. Pour limiter les risques infectieux, les animaux et les plantes en terre sont strictement interdits dans l'enceinte de l'établissement.

### Identité

Ne soyez pas étonné(e) qu'à chaque étape de votre prise en charge, on vérifie votre identité pour vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés.

A votre arrivée au sein de l'unité de soins, un bracelet d'identification vous sera proposé par un soignant.

Ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil.

Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.



## Internet

La Clinique dispose d'un accès Wifi. Le code d'accès est à demander à l'accueil.

## Linge et tenue

Le jour de votre hospitalisation vous devez prévoir d'apporter votre linge personnel et affaires de toilette : sous-vêtements, pyjama, robe de chambre, pantoufles, trousse de toilette, etc... y compris serviettes et gants. La Clinique n'assure pas l'entretien des effets personnels. Nous vous demandons de porter une tenue décente lors de vos déplacements à l'extérieur de votre chambre.

## Médicaments

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans la Clinique, vous devez impérativement le signaler au personnel et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication peut entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses). Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous.

Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de la Clinique.

Toutefois, si des médicaments de votre traitement « de ville », maintenus pendant votre séjour, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

## Parking

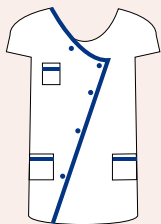
Un vaste parking (non surveillé) est mis à la disposition des visiteurs. La Clinique décline toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de détérioration.

## Personnel

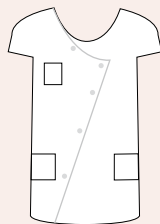
Le personnel paramédical est placé sous l'autorité de la Directrice des Soins. Les différentes catégories de personnel se reconnaissent à leurs tenues de couleurs différentes.

Chaque personne est également identifiée par un badge indiquant son nom et sa qualification.

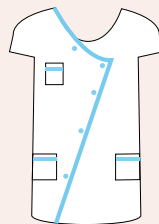
Ce personnel est à votre disposition mais non à votre service, nous vous remercions d'y penser.



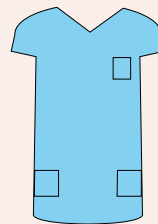
Responsable  
du service



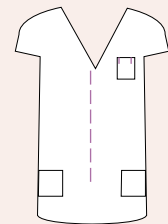
Infirmier(e)



Aide-soignant(e)



Personnel du  
Bloc opératoire



Personnel  
Administratif







## Prothèses auditives, lunettes,...

Si vous souhaitez garder vos prothèses (auditives, verres de contact,...) et/ou vos lunettes durant votre séjour, pensez à apporter une boîte de rangement ou à en demander une au personnel qui prendra soin de l'étiqueter à votre nom au préalable.

## Repas

Des menus variés, équilibrés et adaptés à votre état de santé sont préparés avec soin dans notre cuisine sur site. Si vous êtes soumis à un régime particulier, signalez-le, et une diététicienne vous rendra visite pour composer votre repas. Les heures de service des repas sont :

- Petit déjeuner : de 7h30 à 8h
- Déjeuner : de 12h à 12h30
- Dîner : de 18h à 18h30.

Les repas sont servis dans des conditions optimales d'hygiène et de température, grâce à des chariots électriques mobiles. Ils ne peuvent en aucun cas être réchauffés. Il est interdit d'apporter aux patients des boissons ou de la nourriture sans l'autorisation préalable du personnel soignant : en effet, cela peut s'avérer contre-indiqué.

## Sécurité incendie

Les plus strictes dispositions réglementaires en matière de sécurité incendiaire sont en vigueur dans l'établissement (notamment la présence de détecteurs de fumée et de portes anti-incendie). Nous vous demandons donc :

- d'en prendre connaissance et de suivre les consignes de sécurité affichées dans chaque service
- de consulter le plan d'évacuation affiché à chaque niveau.

Si vous percevez un bruit, une odeur ou une lueur insolite, gardez votre sang-froid et prévenez le personnel de votre service.

**En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel de service.**

## Silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans toute la Clinique. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

## Vidéoprotection

Pour mieux assurer votre sécurité, notre établissement est placée sous vidéoprotection conformément aux textes en vigueur : Loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 et décret n° 96-926 du 17 octobre 1996.

## Tabac

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement et de ses annexes.

Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

## Téléphone

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier d'un téléphone avec lequel vous pourrez directement obtenir le réseau téléphonique en composant le code personnel qui vous sera attribué par le bureau des entrées. Le montant de vos unités téléphoniques consommées vous sera facturé à votre sortie.

Toutes les chambres sont équipées d'un téléphone. Afin de respecter la tranquillité des autres patients, merci de placer votre mobile en mode silencieux.

## Télévision/Boutique

C'est à la boutique (situé dans le Hall d'entrée) que s'effectue la location des téléviseurs. Une hôtesse vous y accueille de 11h à 18 en semaine et les après-midis jusqu'à 17h le week-end.

Vous y trouverez également des journaux, magazines, cadeaux, fleurs et sandwiches... Vous pouvez contacter la boutique depuis votre chambre en composant le 2612. Des distributeurs de boissons chaudes et fraîches, snacks sont également présents dans le hall.

## Objets de valeur

Évitez de garder de sommes d'argent importantes, des bijoux, etc. La direction ne peut être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol. Nous vous conseillons de déposer vos objets de valeur contre un reçu, dans le coffre de la Clinique. Vous pourrez les retirer lors de votre sortie ou durant votre séjour, aux heures ouvrables.



# Droits & DEVOIR

## Accès au dossier patient

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la Clinique s'engage à vous faciliter l'accès à l'ensemble des informations concernant votre santé.

Ces informations sont celles qui ont contribué à l'élaboration et au suivi de votre diagnostic, de votre traitement ou d'une action de prévention. Vous pouvez, à tout moment, prendre connaissance de votre dossier patient, il vous suffit d'en faire la demande auprès de la Direction de la Clinique.

La communication de ces informations a lieu au plus tard dans les huit jours à compter de la date de réception de votre demande et au plus tôt après l'observation d'un délai légal de quarante-huit heures.

Si les informations auxquelles vous souhaitez accéder datent de plus de 5 ans, l'établissement dispose d'un délai de 2 mois pour leur communication.

Pour être recevable, la demande d'accès à votre dossier patient doit être formulée par écrit auprès de la Direction de la Clinique, avec une copie de votre carte d'identité. Toutes les modalités de communication dudit document vous seront alors précisées et notamment les frais de copie et d'envoi qui vous seront facturés.

En cas de décès vos ayants droit, s'ils ont pour cela des motifs légitimes, prévus par l'article L.1110-4 du Code de la Santé Publique, et si vous n'avez pas exprimé d'opposition, peuvent également avoir accès à votre dossier, selon les mêmes modalités, dans le cadre de l'arrêté du 03/01/2007.

### **Modalités de conservation des dossiers :**

L'ensemble des informations administratives et médicales vous concernant constitue le dossier du patient dont le contenu est couvert par le secret médical. A l'issue de votre hospitalisation, le dossier est conservé par l'établissement.

La Direction de la Clinique veille à ce que toutes les dispositions soient prises pour assurer la protection et la confidentialité des informations de santé recueillies au cours de votre séjour. Tous les dossiers sont archivés dans des locaux sécurisés.

## Bienveillance

Notre établissement est organisé en interne pour prendre en charge tout acte de malveillance physique et/ou moral pratiqué sur vous par votre entourage (famille, professionnels de santé).

Si vous avez été victime de tels actes, vous pouvez contacter le responsable de soins du service dans lequel vous êtes hospitalisé(e).





## Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

La prise en compte et le soulagement de la douleur est un droit fondamental.

À la Clinique de Vitrolles, nous nous engageons à prendre en charge votre douleur

La loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé reconnaît le soulagement de la douleur comme un droit fondamental de toute personne. Ce droit est inscrit dans le Code de la Santé publique : Article L. 1110-5 : « Toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée. »

Le Contrat d'engagement de lutte contre la douleur témoigne de notre engagement à prévenir, évaluer, prendre en compte et traiter votre douleur.

La prise en charge de la douleur est une priorité de santé publique, et la Clinique de Vitrolles veille à mettre en œuvre le programme national de lutte contre la douleur.

La clinique est organisée pour répondre au mieux à cet engagement :

Elle dispose d'un CLUD : comité de lutte contre la douleur qui est une structure de réflexion et de proposition pour améliorer la prise en charge de la douleur des patients hospitalisés ; avec sur le terrain un groupe des référents douleur qui participe à l'amélioration de la qualité de la prise en charge de votre douleur sur l'ensemble des services de soins.

Un plan de formation spécifique à la douleur est mis en œuvre pour les professionnels de santé.

La Clinique adhère au réseau Douleur PACA OUEST, elle bénéficie et participe aux échanges et retours d'expérience.

## Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)

Au sein de l'établissement le CLIN organise et coordonne la surveillance et la prévention des infections nosocomiales, il est assisté sur le terrain par une Equipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) composée de personnel spécialisé dans ce domaine.

La prévention des infections nosocomiales est l'affaire de tous : soignant et non-soignant, patient et visiteur.

## Commission des Usagers (CDU)

La Commission des Usagers a été créée par l'article L.1112-3 du Code de la Santé Publique ainsi que par le Décret n°2016-726 du 1er juin 2016.

Ses missions sont de veiller au respect des droits des usagers dans le système de santé, et de contribuer à l'élaboration d'une politique de prise en charge, d'accueil des personnes malades et de leurs proches. Elle est composée de membres de la direction, de l'encadrement de la Clinique, de médecins et de représentants des usagers, membres d'associations agréées par l'ARS dont la liste est en annexe de ce livret.

Vous pouvez saisir cette commission par courrier ou par Email : [usagers.vitrolles@almaviva-sante.com](mailto:usagers.vitrolles@almaviva-sante.com)

Son fonctionnement, dans l'examen des plaintes et réclamations qui lui sont soumises, est régi par les articles R.1112-91 à 94 du Code de la Santé Publique.

## Examens des plaintes et réclamations

Si vous n'êtes pas satisfait(e) de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable concerné. Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction vous pouvez demander à rencontrer la Directrice des Soins ou la Direction. Vous pouvez, au cours de cet entretien, remplir une fiche de réclamation.

Si vous préférez, vous pouvez exprimer vos avis, remarques, propositions ainsi que vos griefs et réclamations sur la prise en charge dont vous bénéficiez au travers du questionnaire de sortie ou en adressant un courrier à la Clinique.

Elle fera le lien avec la CDU et pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. N'attendez pas qu'une inquiétude ou une incompréhension s'installe.

Tout le personnel médical, paramédical et administratif de la Clinique s'efforcera de répondre à vos questions et attentes.



## Information et consentement éclairé

La Loi du 4 mars 2002 a réglementé le droit à l'information du patient par le médecin. Elle concerne les investigations, traitements, actions de prévention : leur utilité, leur urgence, leurs conséquences, les risques fréquents ou graves normalement prévisibles, les autres solutions possibles, les conséquences prévisibles en cas de refus et les nouveaux risques identifiés.

Votre volonté d'être tenu(e) dans l'ignorance d'un diagnostic ou d'un pronostic sera respectée sauf lorsque des tiers sont exposés à un risque de transmission.

Votre consentement est fondamental, il vous sera demandé. Vous pourrez à tout moment le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

## Informatique et libertés

La gestion des dossiers administratifs et médicaux des patients est informatisée dans le strict respect du secret médical. Sauf opposition motivée de votre part, certains renseignements vous concernant, recueillis au cours de votre séjour, feront l'objet d'un enregistrement informatique réservé exclusivement à la gestion de toutes les données administratives et médicales liées au patient durant toutes les étapes de son séjour et à l'établissement de statistiques en application de l'arrêté du 22 Juillet 1996 relatif au recueil et au traitement des données d'activité médicale visées à l'article L 710-6 du code de la Santé Publique.

Conformément à la déontologie médicale et aux dispositions de la Loi Informatique et Libertés, en particulier les articles 34 et 40 de la Loi du 6 Janvier 1978, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification des informations nominatives qui vous concernent et qui figurent sur des fichiers informatiques, auprès du médecin responsable de l'information médicale, par l'intermédiaire du praticien ayant constitué le dossier.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical. Pour tout renseignement, adressez-vous à la Direction de la Clinique.

## Non divulgation de présence

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le dès votre admission dans l'établissement au responsable du service et secrétaire du Bureau des Entrées, ils feront le nécessaire pour préserver votre anonymat. Les règles en matière de secret professionnel nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

## Personne de confiance

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, l'établissement vous propose de désigner une personne de confiance pendant la durée de votre hospitalisation.

Cette personne de confiance sera consultée au cas où vous seriez hors d'état d'exprimer votre volonté. Cette désignation se fait par écrit en remplissant la fiche mise à votre disposition par la Clinique.

Cette désignation est révocable à tout moment.

Les dispositions relatives à la désignation de la personne de confiance ne s'appliquent pas lorsqu'une mesure de tutelle est ordonnée.

Toutefois, dans cette hypothèse, le juge des tutelles peut, soit confirmer la mission de la personne de confiance antérieurement désignée, soit la révoquer. La personne de confiance peut être différente de la personne à prévenir.

## Secret médical

La Clinique et l'ensemble de son personnel sont soumis au secret médical : ils mettent en œuvre les dispositifs assurant la confidentialité des informations vous concernant.

Le Secret Médical n'est pas opposable au patient : les praticiens de la Clinique assurent, dans le respect des règles déontologiques qui sont applicables, l'information des personnes soignées.

Le personnel paramédical participe à cette information dans son domaine de compétence et dans le respect de ses propres règles professionnelles.



# Qualité & GESTION DES RISQUES



Les objectifs de la démarche qualité sont la sécurité du patient, la qualité des soins et la mise en place d'une dynamique de progrès.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la certification initiée par le ministère de la santé.

La procédure de certification est conduite par la Haute Autorité de Santé (HAS). Son objectif est de porter une appréciation indépendante sur la qualité des prestations d'un établissement de santé. Cette certification concerne la totalité des activités, qu'il s'agisse de l'organisation des soins, des prestations médico- techniques, de l'offre hôtelière ou logistique, de la politique managériale ou encore de la qualité et de la gestion des risques.

Pour nos patients, il s'agit de la garantie officiellement établie d'un niveau élevé de qualité et de sécurité de la prise en charge médicale, soignante, médico-technique et hôtelière.

Les rapports de certification de la Clinique sont consultables sur le site [www.has-sante.fr](http://www.has-sante.fr).

## IQSS : Indicateur de Qualité et de Sécurité des Soins.

La HAS développe et généralise, depuis 2008, le recueil de données et d'informations provenant de tous les établissements de santé. Ces indicateurs donnent une image du niveau de qualité et de sécurité des soins atteint par chaque établissement et permettent des comparaisons nationales.

Ces indicateurs sont publics et mis à la disposition des usagers par affichage, site internet de la Clinique et site internet du Ministère de la Santé : Scope Santé [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr).

La Clinique mène une politique de contrôle et de gestion des risques au sein de son établissement afin d'anticiper et/ou de minimiser les dommages et événements indésirables pouvant survenir aux patients, visiteurs, professionnels ou aux biens de l'établissement. Ces actions sont pilotées par un comité de coordination dont l'objectif est de fédérer les acteurs les moyens et les actions dans ce domaine.

Cette coordination intègre la gestion des risques et la gestion des vigilances sanitaires et s'articule aussi avec les structures développant les démarches d'amélioration continue de la qualité.

## Les vigilances sanitaires regroupent :

- La Pharmacovigilance (surveillance du risque d'effets indésirables résultants de l'utilisation des médicaments),
- L'Hémovigilance (surveillance et alerte depuis la collecte de sang jusqu'au suivi des patients transfusés). Si votre état de santé le nécessite, une transfusion pourra vous être prescrite avec votre accord. L'activité transfusionnelle est encadrée par le Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance,
- La Matéiovigilance (surveillance des incidents ou risques d'incidents pouvant résulter de l'utilisation des dispositifs médicaux),
- La Biovigilance (surveillance qui assure la sécurité sanitaire des organes, tissus, cellules d'origine humaine ou animale, utilisée à des fins thérapeutiques depuis le prélèvement jusqu'au suivi des patients transplantés).



# Hygiène & PRÉVENTION

Au cours d'un séjour en établissement de santé, il existe un risque de contracter une infection nosocomiale.

Une infection nosocomiale est une infection acquise par le patient lors de son séjour dans la Clinique. Elle peut être liée aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation, indépendamment de tout acte médical (par exemple, une grippe transmise d'un visiteur extérieur à un patient).

La Clinique met tout en œuvre pour réduire le plus possible le risque infectieux et assurer la qualité des soins qui vous sont prodigués.

Une Equipe Opérationnelle en Hygiène (EOH), constituée d'un médecin et une infirmière hygiéniste agissent au quotidien pour la surveillance et la prévention des infections nosocomiales.

L'EOH travaille en étroite collaboration avec la Commission Médicale d'Établissement, et tous les professionnels de terrain : médecins, pharmaciens, infirmiers... Parce qu'il existe toujours un risque de contracter une infection nosocomiale au cours d'un séjour en établissement de santé, la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous.

L'Équipe Opérationnelle en Hygiène suit l'actualité et applique, en ce sens, les recommandations des instances publiques. Chaque année, un programme de lutte contre les infections nosocomiales est construit, réalisé et évalué pour une amélioration constante de la qualité et de la sécurité des soins.

Mais la lutte contre les infections nosocomiales est l'affaire de tous, soignants et non soignants, patients et visiteurs. Vous pouvez ainsi nous aider dans la prévention du risque infectieux en respectant quelques mesures simples.

## Pendant votre séjour

- Faites systématiquement appel au personnel soignant pour toute manipulation des cathéters veineux, lignes de perfusions, drains, sondes,
- Pratiquez une hygiène des mains après les gestes de la vie courante et faites respecter cette pratique à vos visiteurs,
- Veillez à une hygiène corporelle et dentaire satisfaisante (toilette au savon et hygiène bucco-dentaire quotidiennes, port de linge de corps et de pyjama propres),
- Respectez et faites respecter à vos proches les précautions complémentaires destinées à éviter la transmission d'un germe dont vous pourriez être momentanément porteur. Ces précautions vous seront expliquées par le personnel soignant,
- Évitez tout contact avec un proche présentant une infection transmissible aussi banale qu'elle puisse paraître (rhume, grippe),
- Évitez de recevoir à la Clinique des enfants de moins de 10 ans : ils peuvent être en période d'incubation d'une maladie infantile,
- Ne touchez pas à votre pansement ni aux cicatrices opératoires.

## Après votre séjour

- Respectez les consignes données par votre praticien,
- Si vous constatez des signes tels que fièvre, rougeur ou écoulement de la plaie, douleur persistante, téléphonez immédiatement à votre praticien,
- Ne prenez pas d'antibiotiques s'ils ne sont pas prescrits par votre praticien.

Si vous souhaitez obtenir plus de renseignements sur la politique en hygiène et prévention menée par l'EOH au sein de la Clinique vous pouvez vous reporter :

- au site internet de la Clinique : [www.maternite-vitrolles.fr](http://www.maternite-vitrolles.fr), via l'adresse suivante : [eoh.vitrolles@almaviva-sante.com](mailto:eoh.vitrolles@almaviva-sante.com)

Notre classement au tableau de bord national (évaluation annuelle de nos actions en hygiène) est consultable sur le site internet [www.scopesante.fr](http://www.scopesante.fr). Il est également affiché dans le hall d'accueil de la Clinique.



**marignane**  
édical

MAINTIEN À DOMICILE - INCONTINENCE - CHAUSSURES PARAMÉDICALES

ORTHOPÉDIE - DÉPOSITAIRE DES MARQUES AMOENA & ANITA

Vente, location et livraison de matériel médical

Av. du 8 mai 1945 • Rond-point de l'Hélicoptère  
MARGINANE • Tél. 04 42 88 18 01  
[www.marignane-medical.com](http://www.marignane-medical.com)

**COMMUNIQUER AUTREMENT, C'EST SE DÉMARQUER.**  
PRINT - WEB - SOCIAL MÉDIA - ÉVÉNEMENTIEL

**Art  
Linéa**  
COMMUNICATION



218, rue de Bellevue - 92 700 Colombes - T. 0 146 671 116

 Artlinéa Communication - [www.artlineacommunication.fr](http://www.artlineacommunication.fr)



Accessible  
24h/24

GRATUIT

Jusqu'à  
**10%**  
de remise<sup>2</sup>  
à la clôture de la liste  
2. Voir conditions en magasin.

Grâce à votre  
liste de naissance,

**EMPORTEZ  
SANS PAYER<sup>1</sup>**

vos produits préférés

1. Liste des magasins participants  
sur [www.autourdebébe.com](http://www.autourdebébe.com).

**adbb**  
autour de bébé

[www.autourdebébe.com](http://www.autourdebébe.com)

**AUTOUR DE BÉBÉ VITROLLES**

78, avenue Denis Padovani (face CARREFOUR) - tel : 04 42 46 19 29

Simplifiez  
la vie de  
vos proches



# LABORATOIRE DE BIOLOGIE MEDICALE **SAMBOURG**

Site de la clinique de Vitrolles



Ouverture à la clientèle extérieure  
tous les jours de 6h30 à 19h  
Samedi de 7h à 12h30

Rue bel Air - La Tuilière II  
13127 VITROLLES  
<http://www.sambourg.com>

 **04 42 46 00 06**  
Fax 04 42 75 27 64  
Urgences biologiques - 06 11 57 75 75

# Moyens D'ACCÈS.



## En voiture

### Par la RD9

**En venant d'Aix-en-Provence ou de Marignane** Prendre la sortie 13 « Vitrolles Sud - La Frescoule » ; la Clinique se trouve au niveau du rond-point ; prendre la sortie « Avenue Rhin-Danube » puis la première rue à droite « Rue Bel Air » ; prendre à droite au petit rond point pour accéder au parking de la Clinique.

### Par l'Autoroute A7

**En venant de Marseille ou Aix-en-Provence** - Prendre la sortie 30b « Vitrolles - La Frescoule » 2<sup>ème</sup> sortie après le tunnel des Pennes Mirabeau ; au rond-point « R. Schumann » prendre la sortie « Avenue Rhin-Danube » ; puis au petit rond point « Abbé Pierre » prendre à gauche

**En venant de Rognac** Prendre la sortie 30, puis suivre la RD9

## En transports en commun

A proximité de la Clinique, ainsi que du centre de consultations des spécialistes du Griffon, se trouvent deux arrêts de bus des réseaux :

### Les bus de l'étang et Car Treize

« Clinique de Vitrolles- Le Griffon » & « Lycée Jean Monnet »

**Les principales lignes desservant ces arrêts sont :**

ZEN Le Zenibus 11 Pierre Plantée - Collège F. Léger

12 Pierre Plantée - Quatre tours 28 Collège Claudel - Les cèdres

D Lycée M. Genevoix - Plan de Campagne 48 Les frégates - Lycée J. Monnet

74 Le Relais - Pierre Plantée 98 Ch. de la Transhumance - Lycée J. Monnet

76 Le Brusq - Pierre Plantée

Ligne de Bus n°88 de Car Treize : VITROLLES Pierre Plantée - MARSEILLE Saint-Charles

**Pour composer votre parcours en transport en commun dans les Bouches-du Rhône :**

[www.lepilote.com](http://www.lepilote.com)



La Tuilière II - 13127 Vitrolles

Tél. 04 42 46 26 26 Fax 04 42 46 92 86

[contact.vitrolles@almaviva-sante.com](mailto:contact.vitrolles@almaviva-sante.com)

[www.maternite-vitrolles.fr](http://www.maternite-vitrolles.fr) - [almaviva sante](https://www.facebook.com/almaviva.sante)